Charte du bon usage de la Cucul'thèque

La Cucul'thèque, ou médiathèque de Saint-Jean-de-Cuculles, se veut un lieu d'échanges et de rencontres, culturel et convivial . C'est un service public . Le fonds d'ouvrages est fourni par Pierres Vives, médiathèque du Conseil Départemental .

« La bibliothèque doit assurer l'égalité d'accès à la lecture et aux sources documentaires pour permettre l'indépendance intellectuelle de chaque individu et contribuer au progrès de la société . (article 3 Charte des bibliothèques ADBDP 1997) «

Afin de garantir cet esprit , il convient de respecter les modalités suivantes :

Article 1 : L'adhésion à la cucul'thèque est gratuite pour les habitants de Saint-Jean-de-Cuculles sur présentation d'un justificatif de domicile . Les mineurs devront présenter une autorisation parentale signée .

Article 2 : L'adhésion, le prêt et la consultation sur place de documents sont gratuits sauf pour les adhérents non résidents à Saint-Jean-de-Cuculles pour lesquels l'adhésion sera de 10€ par an et par foyer .

Article 3 : L'adhérent peut emprunter 3 documents (livre, BD …) . Chaque document est prêté pour 3 semaines , excepté pour les nouveautés : 2 semaines . Il est possible de prolonger le prêt d'un document par courriel ou directement à la médiathèque .

Article 4 : Aucun nouvel emprunt n'est possible pour un usager qui a des documents en retard .

Article 5 : Prendre soin des documents empruntés : ne pas annoter ou corner les pages, ne pas tenter de réparer . Toute perte ou dégradation est à signaler rapidement .

Article 6 : En cas de perte ou de dégradation grave d'un document, l'emprunteur devra assurer son remplacement à l'identique (achat ou remboursement) .

Article 7 : Les enfants de moins de 6 ans seront obligatoirement accompagnés d'un adulte .

Article 8 : Toute personne qui souhaite faire un don de livres à la médiathèque doit en informer au préalable la responsable, qui pourra l'accepter, le refuser ou le réorienter .

Article 9 : Tout usager, par le fait de son inscription, s'engage à respecter cette charte dont un exemplaire est affiché dans la médiathèque .